



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES **LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du 9 octobre 2023

Présents : M. Franck OSSWALD, Maire ;

Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER, M. Jean-Louis GREGOIRE, Mme Sandrine HAMM-NIZETTE, M. Yannick SCHNEIDER, Mme Maria MARQUES, M. Michel FROTTIER, Mme Catherine ALBERT, M. Damien CARL, M. Denis CELARIÉ, M. Philippe CHARPY, M. Roberto ERNESTI, Mme Jacinthe JAGER-SCHILTZ, M. Daniel JUNG, M. Éric LAHON, M. Hubert PAYEN, M. Christophe PREVOST, Mme Isabelle RAULET et M. Olivier SCHMITT (arrivé après l'approbation du PV du Conseil Municipal du 4 septembre 2023).

Absents excusés avec procuration : M. Robin CISNEROS (à M. Olivier SCHMITT), Mme Françoise LOUIS-EVRARD (à Mme Marie-Luce KOLATA-MERCIER) et Mme Manon REYEN (à M. Christophe PREVOST).

Absents excusés : Mme Claire MAZZOCCHI.

Absent non excusé avec procuration : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Catherine SCHMITT, DGS

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire le 9 octobre 2023 sous la présidence de Monsieur Franck OSSWALD, Maire, a décidé :

D'arrêter le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 4 septembre 2023 - Par 18 voix pour et 2 abstentions (M. PAYEN et Mme JAGER-SCHILTZ)

De prendre acte des décisions du maire :

- n° 16/2023 en date du 25 août 2023 autorisant la signature d'une convention de vérification du système de protection contre la foudre à l'église et au groupe scolaire Paul Langevin par BCMFOUDRE – 444 rue Léo Lagrange 59500 DOUAI – pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, pour un montant forfaitaire de 400 € HT pour l'année 2024, ajustable annuellement en fonction de l'indice BT47 ;
- n° 17/2023 en date du 6 septembre 2023 autorisant la signature d'une convention pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure devant la cour administrative d'appel de Nancy, avec Maître Cécile CABAILLOT, avocat au Barreau de Metz sis 35 Avenue de Nancy – 57000 METZ, pour un forfait de 1200 € HT ;

- n° 18/2023 en date du 6 septembre 2023 autorisant la signature d'une convention pour la défense des intérêts de la commune dans le cadre d'une procédure devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel de Metz, avec Maître Cécile CABAILLOT, avocat au Barreau de Metz sis 35 Avenue de Nancy – 57000 METZ, pour un forfait de 1000 € HT ;
- n° 19/2023 en date du 18 septembre 2023 pour valider la commande avec l'entreprise Gautier GENTIL, 1 impasse des Hauts Mottin – 57640 FAILLY, pour le remplacement de la chaudière et du préparateur d'eau chaude au stade de football de Grimont selon un devis au prix de 20 064,34 € HT, soit 24 077,21 € TTC ;

1 – Concernant l'intégration du cadre d'emploi des techniciens, modification des critères et des montants du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, à l'unanimité :

- D'INSTAURER l'I.F.S.E. dans les conditions indiquées ;
- D'INSTAURER le complément indemnitaire (C.I.A.) dans les conditions indiquées ;
- DE PREVOIR la possibilité de maintien, aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi du 26/01/1984 ;
- DE REVALORISER automatiquement les primes et indemnités dans les limites fixées par les textes de référence ;
- D'ABROGER les délibérations des 8 décembre 2016 et 11 janvier 2019 concernant le régime indemnitaire ;
- D'INSCRIRE chaque année au budget, les crédits correspondants calculés dans les limites fixées par les textes de référence.

2 – Concernant la chasse communale – Définition de la consistance du lot – Mise à prix du lot – Mode de mise en location – Modalités de publicité – Arrêt du cahier des charges, par 19 voix pour et 2 abstentions (Mme ALBERT et M. ERNESTI) :

- DE FIXER à 148 ha 70 a et 26 ca la contenance des terrains à soumettre à la location après la déduction des réserves réceptionnées au 23 septembre 2023 :
 - GFA Grimont : 29 ha 23 a et 62 ca
 - GFA Grimont : 04 a 01 ca
 - VIRGILI Antoine : 33 ha 97 a et 74 ca
 - MINOUX Jeannine : 22 ha 15 a et 36 ca + 3 ha 04 a et 80 ca sur le ban de Vany
- D'ACCEPTER le cahier des charges préconisé par les services préfectoraux et d'y inclure les clauses particulières suggérées ;
- DE RECOURIR à la procédure d'appel d'offres pour le mode de mise en location et de choisir les critères à appliquer comme suit : Proximité : 20 points – Références cynégétiques : 30 points – Expérience en termes de gestion des nuisibles : 15 points – Actions proposées contre les dégâts de gibier : 15 points – Prix : 20 points ;
- DE PROCEDER à une publicité et un affichage et de fixer au 21 novembre 2023 la date limite de dépôt des dossiers de candidatures à l'appel d'offre ;
- DE FIXER la mise à prix à 2500 €.

3 – Concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de Saint-Julien-lès-Metz au 1^{er} janvier 2024 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

4 – Concernant la fixation des durées d'amortissement et détermination du seuil des biens de faible valeur, à l'unanimité :

- D'APPLIQUER les durées d'amortissement suivantes :

Article Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
203x	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion	5 ans
204x	Subventions d'équipement versées – Biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204x	Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations, Voirie	30 ans
2046	Attributions de compensation d'investissement	1 an
2051	Concessions et droits similaires	5 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
212x	Agencements et aménagements de terrains	15 ans
2135x	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installations de voiries	10 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 ans
215731	Matériel et outillage de voirie – Matériel roulant	10 ans
215738	Matériel et outillage de voirie – Autre matériel et outillage de voirie	5 ans
21578	Autre matériel technique	2 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
21828	Matériel de transport – voitures	8 ans
21828	Matériel de transport – camions	15 ans
2183x	Matériel informatique	5 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	8 ans
2185	Matériel de téléphonie	5 ans
2188	Autres : mobilier	8 ans
	Biens de faible valeur – Inférieur à 1000 € TTC	1 an

- DE FIXER à 1000 € TTC le seuil en deçà duquel l'amortissement d'un bien est réalisé en un an ;
- DE POURSUIVRE la neutralisation budgétaire des dotations aux amortissements du versement de l'attribution de compensation d'investissement à la Métropole de Metz ;

- D'ETABLIR les tableaux applicables pour les amortissements pratiqués à compter du 1^{er} janvier 2024 concernant les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- D'APPLIQUER les durées d'amortissement inscrite dans le tableau ;
- DE CALCULER l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations de manière linéaire au prorata temporis, conformément aux règles définies par la nomenclature M57, à compter de la date de mise en service, soit la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

5 – Concernant la vente d'une parcelle rue des Frênes, cadastrée section 8 n°264 d'une superficie de 719 m2

Ce point a été reporté au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19 heures et 45 minutes.

Fait à Saint-Julien-lès-Metz, 10 octobre 2023



**Le Maire
Franck OSSWALD**